



EVALUATION :

PERENNISATION DES COLLEGES ET DES LYCEES DANS LES DEPARTEMENTS DE KANEL ET MATAM, SENEGAL

PRE-RAPPORT DE MISSION À SOUMETTRE À L'YCID - MAI 2020



TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	2
MÉTHODE D'ÉVALUATION	4
A - Contrôle de bonne réalisation	4
B - L'analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité »	4
C - Le respect de la charte Yvelinoise	4
CONTEXTE	5
A- Partenariat France – Sénégal	5
B- Éléments de contexte	5
C- Description du projet	7
C.1- Objectifs du projet au Sénégal	8
C.2- Objectifs du projet en France	9
D- Les axes du projet	9
D.1- Développer une prise de conscience de l'importance du bien commun.	10
D.2- Faire fonctionner les conseils de gestion de manière efficiente	10
D.3- Améliorer la durabilité du patrimoine scolaire	11
D.4- Optimiser les ressources des établissements scolaires	11
D.5- Suivre et évaluer	12
E- Restitution du rapport de suivi 2018	12
F- Financement du projet	13
APPLICATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION	15
A- Contrôle de bonne réalisation	16
B- L'analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité »	17
C- Le respect de la charte Yvelinoise	20
LOGISTIQUE	25
A- Chronogramme	25
A.1- Trajet (coût de transport)	25
A.2- Logement	25
A.3- Contacts	25
A.4- Budget prévisionnel	26
B- Personnes ressources (à interroger lors d'une future mission de terrain)	28
C- Personnes ressources (à interroger en France)	28
ANNEXES	29
A- Annexe 1 : cadre logique	29
B- Annexe 2 : contrôle de bonne réalisation	31
C- Annexe 3 : questionnaires	34

ACRONYMES

Sigles	Acronymes
AGR	Activités génératrices de revenu
CAAS	Comité académique d'agrément et de conseil
CGE	Conseil de gestion
DCS	Direction des construction scolaires
FADERMA	Fédération des associations de développement de la région de Matam
GES	Gestion des établissements scolaires
IA	Inspection académique
IEF	Inspection de l'éducation et de la formation
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MDY	Maison des Yvelines
ODD	Objectifs de développement durable
PAISD	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
PAQUET	Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation
PDD	Plan départemental de développement
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
YCID	Yvelines coopération internationale et développement

Dans le cadre de la convention 2019-2020 qui lie le CEMOTEV et YCID, des évaluations de projets de coopération internationale sont effectuées par des étudiants sélectionnés du master 1 SES et du master 2 ETAAD de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Ces projets ont été réalisés au Sénégal et à Madagascar et co-financés par le département des Yvelines et/ou YCID.

Les lots proposés s'articulent autour du thème : « Évaluation de projets de coopération internationale co-financés par le département des Yvelines ou YCID au Sénégal et à Madagascar ». L'objectif de l'évaluation sera d'alimenter une réflexion permettant la proposition de recommandations. Le lot sélectionné par notre binôme est le lot numéro 1 « Coopération décentralisée au Sénégal » qui porte sur un projet de pérennisation de collèges et lycées dans les départements de Matam et Kanel.

Notre évaluation se base sur l'utilisation d'outils recommandés par l'YCID afin d'atteindre les objectifs demandés.

Les principaux objectifs à analyser sont :

- La vérification du bon emploi des subventions attribuées par les financeurs du projet.
- La vérification du bon fonctionnement des activités génératrices de revenus et l'analyse des résultats globaux.
- La conformité des informations restituées dans les rapports finaux et/ou intermédiaires.

L'objectif de la mission consiste à évaluer la réalisation de ce projet à travers plusieurs étapes :

- La préparation de la mission d'évaluation en coopération avec le département et les acteurs yvelinois.
- La réalisation d'une mission sur place pour rencontrer les partenaires locaux et établir un contact direct avec le projet.
- La rédaction du rapport d'évaluation et sa restitution.

Afin de rédiger le rapport de pré-évaluation nous allons reprendre le contrôle de bonne réalisation, l'analyse « cohérence – pertinence – efficacité – efficience – pérennité » et la Charte yvelinoise pour émettre une analyse.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

A - Contrôle de bonne réalisation

L'objectif du contrôle de bonne réalisation est de s'assurer de la conformité des projets sur le terrain avec les documents descriptifs des projets ex-ante (dossier de demande de subvention) et ex-post (rapport intermédiaire ou final du projet). Ce contrôle s'apparente à un constat et ne requiert pas d'analyse particulière.

B - L'analyse « pertinence-cohérence-efficacité-effizienz-pérennité »

À travers, l'analyse « cohérence – pertinence – efficacité – efficacité - pérennité », il s'agira de juger la bonne adéquation entre les objectifs visés et les besoins exprimés (pertinence), les objectifs projetés initialement et les activités réalisées (cohérence), entre les objectifs fixés et les résultats obtenus (efficacité), et entre les activités réalisées et les ressources allouées (efficacité). Ce travail conduira à émettre des recommandations sur la poursuite des projets et leur pérennisation.

C - Le respect de la charte Yvelinoise

La Charte Yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale, mise en place en 2011, est un document de référence servant à orienter les projets de développement selon les bonnes pratiques capitalisées. Elle représente la vision et la politique du département des Yvelines et d'YCID dans leurs interventions en coopération internationale. Ainsi, nos questionnaires suivent les questions de la charte afin de respecter les demandes d'YCID tout en étant croisées au notre.

CONTEXTE

Dans le cadre de la convention 2019-2020, les lots proposés s'articulent autour de la thématique « Évaluation de projets de coopération internationale cofinancés par le département des Yvelines ou YCID au Sénégal et à Madagascar ».

Le lot numéro 1, portant sur la coopération décentralisée au Sénégal dans le cadre de la pérennisation de collèges et lycées dans les départements de Matam et Kanel, s'inscrit parfaitement dans la lignée des projets de la coopération française. La rédaction d'un cadre logique définissant les objectifs du projet se trouve en annexe¹.

A- Partenariat France – Sénégal

Depuis 2007, le département des Yvelines entretient des liens avec le Sénégal qui ont conduit à la signature d'accords de coopération décentralisée, notamment avec les départements de Kanel et Matam. Ainsi, en mars 2015, le groupement d'intérêt public "Yvelines coopération internationale et développement" (YCID) fut créé dans le but de réunir l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant dans le secteur de la solidarité internationale et de les accompagner dans la réalisation de projet.

De ce fait, le département des Yvelines (depuis 2007) et YCID (depuis 2015) « contribuent au financement de nombreuses initiatives portées par des associations ou des collectivités locales des Yvelines au Sénégal² ». La Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA) a pour objet de regrouper les associations intervenant sur les projets et souhaite pérenniser les efforts financiers des associations.

B- Éléments de contexte

Depuis 2015, les États membres des Nations Unies ont établi 17 objectifs, les objectifs de développement durable (ODD), visant à mettre fin à toute forme de pauvreté, à combattre les inégalités et à s'attaquer aux changements climatiques sur une durée de 15 ans. Le Sénégal, État membre depuis novembre 2000, a pour ambition d'atteindre ces objectifs, notamment ceux concernant l'accès à l'éducation. Les ODD visés par le projet sont les suivants : (4) l'accès à la l'éducation équitable, (11) des villes et communautés durables, (16) la justice et paix avec la mise en place d'institutions durables et (17) des partenariats pour la réalisation des objectifs.

¹ Le cadre logique du projet se trouve en Annexe 1 (p.29).

² Formulaire de candidature final à l'appel à projets Appel à projets franco-sénégalais 2016.

Depuis 1972, le Sénégal se trouve dans un processus de décentralisation ; avec l'Acte III de la décentralisation les régions ont disparu en tant que collectivités locales. Les objectifs de ce processus sont les suivant³ :

- Une rénovation de l'administration sénégalaise basée sur la coopération des pouvoirs.
- Une clarification des pouvoirs attribués à l'État et aux collectivités locales.
- Le développement de lien décisionnel entre l'État et les collectivités locales.
- La transformation de la gestion publique territoriale avec une réforme des finances locales et le développement de la participation citoyenne.

La loi n° 2013-10, votée en décembre 2013 et portant sur le processus de décentralisation, a transformé la gestion territoriale entre les départements et les régions. En effet, les départements ont hérité de toutes les prérogatives et compétences régionales. Concernant le domaine de l'éducation, les départements se voient plus impliqués dans la gestion des collèges et lycées, c'est le cas des départements de Kanel et Matam qui en gèrent 87, dont quelques-uns sont le fruit de l'initiative d'associations de la diaspora.

Le 16 mai 2000, le décret n° 2000-337 est voté rendant obligatoire la présence d'un conseil de gestion (CGE) au sein des établissements du cycle secondaire au Sénégal. Ces conseils ont pour objectif de voter le budget et prendre des décisions relatives au fonctionnement de l'établissement. Ils sont composés de représentants du département, de la mairie et du Trésor, et de membres élus pouvant être des parents d'élèves, des élèves et des professeurs.

Ces organes de gestion perçoivent des recettes provenant des frais de scolarité, d'une dotation de l'État, de prestation de services et de la location de leurs infrastructures. Cependant, ces recettes restent insuffisantes pour couvrir les frais liés au fonctionnement optimum des collèges et lycées (rénovation du patrimoine, ...).

En ce sens, le Ministère de l'éducation national (MEN) a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de ces conseils de gestion, notamment en se concentrant sur l'accès, la qualité et la gouvernance du système éducatif. En 2013, le système éducatif fut réformé avec la mise en place du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'éducation (PAQUET), visant à axer sa gestion sur les résultats à travers une autonomisation des CGE. Ce projet inclut quatre objectifs principaux :

- Améliorer la gouvernance des CGE,
- Obtenir des financements additionnels au sein des établissements scolaires,
- Renforcer la participation de la communauté locale dans la gestion des collèges et lycées,
- Allouer de manière rationnelle et efficiente les ressources.

³ Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, Code général des Collectivités locales de la République du Sénégal. Disponibilité et accès : https://www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf

C- Description du projet

Le projet « les départements de Kanel et Matam pour la pérennisation des collèges et lycées » s’inscrit directement dans les objectifs de la coopération décentralisée avec le Sénégal. De plus, le projet entend suivre les Objectifs De Développement Durable (ODD), notamment le n°4 « Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie ». Pour sa réalisation, la Maison Des Yvelines (MDY), représentant le département des Yvelines, a coordonné la mise en œuvre des réalisations avec le soutien technique de l’Inspection académique de Matam.

La région de Matam, située à l’est du Sénégal, le long de la frontière Mauritanienne, est une des 14 régions administratives. Elle est divisée en trois départements : Kanel, Matam et Ranérou-Ferlo. Les départements ont été créés en 2013 par le code des collectivités locales. Aujourd’hui, le département de Kanel compte environ 209 600 habitants, et celui de Matam environ 276 500 habitants. Le Département des Yvelines est engagé dans un accord de coopération décentralisée avec chacun de ces deux départements.

Carte du Sénégal



Source: Map of the departments and regions of Senegal. Wikipédia.

Ces départements comptent 87 collèges et lycées, mais la plupart sont endommagés, mettant en péril la scolarisation des élèves.

En effet, de nombreuses infrastructures scolaires sont endommagées, qu'elles soient anciennes ou récentes, et un manque de moyens financiers est évident. Le délabrement de ces établissements est dû à de nombreux facteurs :

- Un manque de moyens financiers au sein des collectivités locales, qui permettrait de répondre aux besoins des collèges et lycées,
- Une insuffisante anticipation et mobilisation de ressources par les établissements scolaires pour faire face aux besoins de réparations et d'entretien,
- Un manque d'entretien par les usagers,
- Un manque de compétence des entreprises de construction et de suivi des travaux.

Le tableau n°1 présente les dix établissements qui bénéficient du projet. Ainsi, 4500 élèves sont les bénéficiaires directs du projet. Les départements de Kanel et Matam, l'Inspection académique et les Inspections de l'éducation sont des bénéficiaires indirects.

Répartition des collèges et lycées dans le département de Kanel et Matam (Tableau n°1)

Départements	Collèges	Lycées
Kanel	Ngano Ounaré Kanel	SinthiouBamambé Odobéré
Matam	Ndouloumadji AgnamCivol	Matam Thilogne Ourosogui

Source : Rapport du projet « Les départements de Kanel et Matam pour la pérennisation des collèges et lycées » - Septembre 2019

Le projet comprend des objectifs sur le territoire partenaire, ici le Sénégal, et sur le territoire français car il fait intervenir de nombreux acteurs sur les deux territoires.

C.1- Objectifs du projet au Sénégal

L'objectif global espéré est la mise en œuvre de modes opératoires au sein de 10 établissements, favorisant la pérennisation du patrimoine scolaire. Ainsi, la stratégie comprend plusieurs points :

- Mise en place d'une concertation et d'une coordination multi-acteurs,
- Formation des parties prenantes,
- Développement des ressources additionnelles des établissements.

Le projet a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'importance du bien commun dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation et d'alimenter la réflexion autour du rôle des collectivités locales dans le domaine de l'éducation.

C.2- Objectifs du projet en France

Sur le long terme, le but est d'allonger la durée de vie des constructions scolaires cofinancées par les associations yvelinoises. Les objectifs globaux en France sont les suivants :

- Une prise de conscience des associations yvelinoises de la diaspora sénégalaise, à travers la Fédération des associations de développement de la région de Matam (FADERMA), sur les problèmes rencontrés localement pour entretenir les infrastructures cofinancées,
- Une meilleure prise en compte des coûts d'exploitation dès l'étape de conception des projets,
- Une plus forte implication des associations dans la gestion des établissements qu'elles ont financées,
- Une pérennisation des réalisations des associations yvelinoises.

Les actions menées en France sont les suivantes :

- Une rencontre avec les associations de la FADERMA permettant un échange sur les difficultés rencontrées dans les projets de constructions.
- Une rencontre entre les associations et le chargé des associations au Consulat du Sénégal autour de la contribution des associations yvelinoises dans le développement du Sénégal.
- Une conférence débat sur le thème de la « Durabilité des bâtiments : quelles responsabilités pour les porteurs de projet ? », avec l'intervention du Consulat et d'un ingénieur spécialisé dans les techniques de construction durable.

D- Les axes du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à la pérennisation des collèges et lycées sélectionnés. Celui-ci se décompose en cinq axes, aussi appelés objectifs spécifiques :

- Développer une prise de conscience de l'importance du bien commun. Les acteurs visés par cette sensibilisation sont les élèves, population locale et les autorités,
- Faire fonctionner les conseils de gestion de manière efficiente,
- Améliorer la durabilité du patrimoine scolaire,
- Optimiser les ressources des établissements avec la mise en place d'activités génératrices de revenus et un allègement des charges,
- Suivre et évaluer le projet.

D.1- Développer une prise de conscience de l'importance du bien commun.Période : 01/09/2016 – 31/08/2017

Cet axe est initié par les conseils départementaux et a pour objectif de développer une prise de conscience de l'importance du bien commun. Ainsi, des campagnes de sensibilisation seront mises en place :

- Au Sénégal, les élèves seront mobilisés autour du thème de l'entretien. Chaque collège ou lycée devra réaliser une affiche avec l'aide d'un artiste et mettre en place un concours d'animation. Les gagnants passeront à la radio locale pour sensibiliser une plus grande partie de la population à ce thème.
- En France, les associations vont rencontrer la FADERMA et le Consulat du Sénégal, puis assisteront à une conférence sur le thème de la « Durabilité des bâtiments : quelles responsabilités pour les porteurs de projet ? ».

Ainsi, les bénéficiaires, au Sénégal, de ces actions sont les élèves, les enseignants, la population locale et la Direction des constructions scolaires (DCS). Les bénéficiaires, en France, sont les associations de la FADERMA.

Les résultats attendus de cet axe sont :

- Une prise de conscience du bien commun permettant de préserver les infrastructures sur le long-terme, notamment avec la formation de la population locale à l'entretien des établissements (petites réparations). Le but étant d'améliorer les conditions d'enseignement.
- Au niveau des DCS et des associations, le résultat attendu est le développement d'une culture de la qualité attendue du prestataire au détriment du moins disant. En effet, privilégier la qualité, tout en raisonnant avec le coût, pour une durée plus longue des infrastructures.

D.2- Faire fonctionner les conseils de gestion de manière efficientePériode : 01/10/2016 - 31/12/2016

L'ensemble des acteurs du système éducatif a remarqué de nombreux problèmes en termes de gestion des établissements. En effet, les budgets sont rarement élaborés, et ne comprennent qu'une ligne budgétaire pour les réparations et entretiens. Ainsi, les conseils départementaux, à travers l'inspection académique et les Inspections de l'éducation, veulent mettre en place des bonnes pratiques en matière de gestion administrative avec la mise en place d'une formation destinée aux membres des CGE. Cela mènera à la création d'un guide opérationnel qui devra être suivi par les établissements. De plus, grâce à cette action, les conseils départementaux pourront évaluer le taux de participation des représentants des CGE.

Ainsi, les bénéficiaires sont les conseils départementaux et les membres des CGE.

Les résultats attendus de cet axe sont :

- Développer les compétences des membres des CGE en matière financière et administrative.
- Un meilleur fonctionnement des CGE.

D.3- Améliorer la durabilité du patrimoine scolaire

Cet axe a pour objectif de dépasser l'échelle des 10 établissements des départements de Kanel et Matam dans l'amélioration de la durabilité du patrimoine. Ainsi, un consultant réalisera un diagnostic technique que les comités de pilotage, la DCS et la PAISD utiliseront pour émettre des recommandations formulées dans un programme de maintenance préventive. Les conseils départementaux doivent recruter des agents en génie civil pour établir un diagnostic. Ces agents sont tenus de suivre et contrôler les constructions et de mettre en place un lien avec le DCS, pour à terme occuper la fonction de responsable du parc immobilier départemental général.

Les bénéficiaires seront les départements du Sénégal, mais aussi la FADERMA qui pourra utiliser le diagnostic comme évaluation technique des projets mis en place.

Les résultats attendus de cet axe sont :

- Une amélioration de la qualité et de la durabilité des constructions et équipements scolaires. L'objectif étant de compenser les charges, liées au recrutement d'agents civils, avec la diminution des coûts de réhabilitation.
- L'identification des raisons des délabrements.
- La mise en place de recommandations dans un programme simple de maintenance préventive permettant d'anticiper les dépenses de rénovation.

D.4- Optimiser les ressources des établissements scolaires

Les actions mises en place par cet axe sont les suivantes : la création d'activités rentables permettant d'augmenter les recettes des établissements et une stratégie d'allègement des charges par la mutualisation de certaines opérations.

Ainsi, des activités identifiées par les établissements seront étudiées et si elles sont rentables, alors elles seront maintenues et validées par le Comité Académique d'Agrément et de Conseil (CAAC).

Les bénéficiaires directs sont les CGE qui pourront dégager des ressources via ces activités (AGR).

Les résultats attendus de cet axe sont :

- La mise en place d'une AGR rentable et agréée par le CAAC. Celle-ci doit être gérée de manière transparente par les membres des CGE.
- Les ressources dégagées par ces activités permettent de financer l'entretien, les réparations et le renouvellement du patrimoine.

D.5- Suivre et évaluer

Le suivi-évaluation du projet devait être mis en œuvre par les acteurs sénégalais locaux chargés de la réalisation des activités du projet, par ailleurs des acteurs français devront rendre compte de l'avancement des actions aux partenaires.

Les bénéficiaires sont le comité de pilotage et l'ensemble des partenaires.

Les résultats attendus de cet axe sont :

- Le suivi et la mise en œuvre des activités en suivant le calendrier.
- La mise en place d'une évaluation et de recommandations utiles au comité de pilotage dans la détermination d'axes de travail.

E- Restitution du rapport de suivi 2018

Dans le cadre du projet, l'axe 4 portant sur les AGR a démarré tardivement. De ce fait, l'axe a été renforcé avec un nouvel objectif « Renforcer le suivi – évaluation des AGR en cours ». Le bilan de cette évaluation, menée par M. GUEYE (chargé du projet au conseil départemental de Kanel) dans 9 établissements, est le suivant :

- Embouche bovine
 - Embouchure bovine : recouvrement des frais de 55,55%.
 - Le défaut de la qualité des bœufs, notamment car l'appui financier censé servir à l'entretien des animaux n'est pas suffisant.
 - Volonté de responsabilisation des chefs d'établissements dans la gouvernance des AGR.
 - Volonté de reconduire ce processus, mais avec une option de changer d'activités et se diversifier.
- Prestations de service (animation et restauration)
 - Concurrence entre le matériel de sonorisation des collèges et lycées, et celui de la commune accentuée par le manque de soutien de la mairie.
 - Utilisation gratuite du matériel par certaines autorités.
 - Restauration : activité non démarrée faute de local, pourtant le matériel a déjà été utilisé.

F- Financement du projet

Selon le dossier déposé auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MAEDI), le coût de ce projet est de 88 573 euros. Les partenaires financiers sont les suivants : les départements de Kanel, Matam et des Yvelines, le Fonds conjoint, la FADERMA, YCID et la ville de Mantes-la-Jolie.

Plan de financement prévisionnel (Tableau n°3)

Recette	Total en euros	% des recettes totales
MAEDI	25 054	28%
MGLDAT	20 115	23%
CD YVELINES	26 912	30%
DEPARTEMENT DE KANEL	5 210	6%
DEPARTEMENT DE MATAM	4 944	6%
FADERMA	3 870	4%
YCID	1 668	2%
MANTES-LA-JOLIE	800	1%
TOTAL	88 573	100%

Source : Rapport du projet « Les départements de Kanel et de Matam pour la pérennisation des collèges et lycées » - Septembre 2019

Le bilan des dépenses en fonction des cinq axes du projet est le suivant :

Bilan des dépenses (Tableau n°4)

Axes	Dépenses prévisionnelles	% des dépenses prévisionnelles
Développer l'esprit citoyen	8315	9
Améliorer le fonctionnement des CGE	4424	5
Améliorer la durabilité du patrimoine	19008	22
Optimiser les ressources financières	41927	46
Suivre et évaluer le projet	7816	9
Communication	1288	2
Frais administratifs	4139	5
Divers et imprévus	1656	2
Total	88573	100

Source : Rapport du projet « Les départements de Kanel et de Matam pour la pérennisation des collèges et lycées » - Septembre 2019

APPLICATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

La rédaction du cadre logique⁴ permet de définir le projet en ciblant les objectifs et résultats. Il est primordial de définir un périmètre d'évaluation qui permet de planifier le cycle du projet et d'identifier l'ensemble des parties prenantes. Les éléments du contexte nous permettent de remplir cet outil méthodologique.

L'évaluation du projet doit permettre à YCID de vérifier l'utilisation des fonds, d'estimer les impacts positifs et négatifs de celui-ci sur le territoire et de récolter des informations. Ainsi, le but de la présente évaluation est de répondre aux objectifs suivants :

- La rédaction d'un contrôle de bonne réalisation rempli grâce à la comparaison du projet ex ante et ex post. En ce sens, la mission de terrain est primordiale pour observer les infrastructures scolaires et échanger avec les parties prenantes quant à l'appropriation du projet au sein de la communauté.
- L'analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité » a pour finalité l'émission de recommandations qui permet la pérennisation du projet. Les entretiens avec les parties prenantes permettront d'observer l'acquisition du projet au sein de la communauté et de répondre aux questions de long terme quant à l'acquisition pérenne de celui-ci.
- La rédaction de la Charte yvelinoise pour la qualité du projet de coopération internationale aura pour objectif d'observer les concordances entre le projet, la vision et les politiques du département et d'YCID. Les questions de la Charte yvelinoise nous permettent d'établir les questionnaires utilisés lors des entretiens.

La mission de terrain a une importance majeure puisque l'observation des infrastructures scolaires et la rencontre avec les acteurs locaux apportent de nombreuses informations qui nous permettront d'établir des recommandations. De plus, les rapports de suivi précédents ne rendent pas compte de l'ensemble des activités prévus dans le projet. En effet, de nombreux éléments ne sont pas référencés tels que le nombre de suivi-contrôles réalisés par l'ingénieur en génie civile ou le nombre de participants aux CGE. Le dernier rapport du suivi des AGR date de novembre 2018, il serait intéressant d'observer la progression de ces activités et de rencontrer les acteurs locaux pour connaître leur ressenti vis-à-vis de la mise en place de ce projet.

La pandémie mondiale de Covid-19 a compromis la mission de terrain initialement prévue, ne nous permettant pas d'interroger de manière optimale les personnes ressources. De ces faits, nous avons essayé de contacter la MDY par e-mail afin de leur envoyer des questionnaires. Cependant, au vu des difficultés de communication, ces échanges n'ont pas pu aboutir.

⁴ Le cadre logique du projet se trouve en Annexe 1 (p.29).

A- Contrôle de bonne réalisation

Le contrôle de bonne réalisation⁵ est une synthèse entre le dossier initial et le dernier rapport fournis. Son objectif est de mettre en évidence les écarts entre les objectifs initiaux et les objectifs réalisés.

Au vu du précédent rapport, le rapport final du projet, nous avons pu constater les faits suivants :

- Concernant le développement d'une prise de conscience de l'importance du bien commun, le rapport provisoire indique une bonne implication des parties prenantes permettant une sensibiliser efficace à la conservation des infrastructures publiques. Cependant, une faiblesse dans le budget a été mis en avant, celle-ci fut ressentie lors des concours organisés dans les collèges et lycées.
- Concernant le fonctionnement des CGE, le rapport provisoire met en avant une progression quant aux connaissances acquises par les membres du conseil. Mais, aucune information n'est disponible quant à la mise en place de nouvelles pratiques.
- Concernant l'amélioration de la durabilité du patrimoine, les écarts entre les résultats visés et le rapport provisoire sont grands. Les AGR ne génèrent pas assez de revenu pour être la source principale du financement des infrastructures scolaires. De plus, la faiblesse du budget alloué au AGR rend leur mise en place très difficile.
- Concernant l'optimisation des ressources des établissements scalaires, les AGR ont connu un démarrage tardif, empêchant leur évaluation, mais semble être une manière de dégager des ressources

⁵ Le contrôle de bonne réalisation se trouve en Annexe 2 (p.31).

B- L'analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficienc-pérennité »

Projet	Les départements de Kanel et Matam pour la pérennisation des collèges et lycées.		
CRITÈRES	QUESTIONS ÉVALUATIVES	INDICATEURS	SOURCE DE VÉRIFICATIONS
1. Pertinence : les activités mises en place servent-elles à atteindre les objectifs établis concernant les départements de Kanel et Matam ?	La mise en place des activités (AGR, comités de gestion) dans les départements a-t-elle permis de pérenniser les lycées et collèges ? Les départements ont-ils réussi à développer des compétences dans le milieu de l'éducation au vu du processus de décentralisation ? Le projet s'inscrit-il dans la trajectoire des politiques publiques du Sénégal concernant le système éducatif (PAQUET) ?	- Cohérence entre le projet et le plan national.	- Visite de terrain : rencontre avec les représentants des départements.
	Les mesures mises en place sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs ? Les AGR et les comités de gestion sont-ils des activités complémentaires évoluant vers un objectif commun ? Existence-ils des écarts notables entre les budgets et l'exécution ?	- Nombre de personne participant aux journées de sensibilisation et aux réunions organisées par la FADERMA.	- Visite de terrain (Sénégal). - Documents comptables des établissements (si existant). - Rencontre avec la FADERMA.

Projet	Les départements de Kanel et Matam pour la pérennisation des collèges et lycées.		
CRITÈRES	QUESTIONS ÉVALUATIVES	INDICATEURS	SOURCE DE VÉRIFICATIONS
<p>3. Efficacité : les objectifs fixés ont-ils été atteints ?</p>	<p>Les infrastructures scolaires sont-elles devenues plus durables ? La présence d'un agent de maintenance a-t-elle eu des répercussions positives sur les infrastructures ?</p> <p>Est-ce que la population locale a été sensibilisé à l'importance du bien commun ?</p> <p>Les AGR arrivent-elles à dégager assez de ressources pour répondre aux besoins du patrimoine scolaire ?</p> <p>Les comités de gestion utilisent-ils des budgets pour guider les AGR vers les objectifs fixés ?</p>	<p>- Diagnostic technique des infrastructures : nombre de travaux réalisés.</p> <p>- Taux de participation aux journées de sensibilisation.</p> <p>- Taux de rentabilité des AGR (comparaison avec les années précédentes).</p> <p>- Analyse des budgets mis en place par les comités de gestion.</p>	<p>- Visite de terrain : rencontre avec l'agent d'entretien, rencontre avec les participants aux journées de sensibilisation.</p> <p>- Documents comptables des établissements (si existant).</p> <p>- Documents répertoriant les travaux effectués (si existant).</p>
<p>4. Efficience : les ressources ont-elles été mobilisées de manière optimale ? Qualité, coûts et délais ?</p>	<p>La sensibilisation des populations locales à l'importance du bien commun a-t-elle permis un meilleur entretien des infrastructures ?</p> <p>Dans quelles mesures la création d'AGR a-t-elle augmenter les ressources disponibles pour les établissements scolaires ?</p> <p>Le nombre de travaux d'entretien a-t-il diminué au cours de ces dernières années ? L'agent de maintenance a-t-il permis de baisser les coûts d'entretien ?</p>	<p>- Nombre de services rendus par la population locale.</p> <p>- Taux de rentabilité des AGR (comparaison avec les années précédentes).</p> <p>- Nombre de travaux d'entretien recensés et coûts de ces travaux.</p> <p>- Comparaison entre les budgets prévisionnels et les taux de rentabilité des AGR.</p>	<p>- Visite de terrain : rencontre avec la population locale, rencontre avec l'agent d'entretien.</p> <p>- Documents comptables des établissements (si existant).</p> <p>- Documents répertoriant les travaux effectués (si existant).</p>

Projet	Les départements de Kanel et Matam pour la pérennisation des collèges et lycées.		
CRITÈRES	QUESTIONS ÉVALUATIVES	INDICATEURS	SOURCE DE VÉRIFICATIONS
<p>5. Pérennité : les effets du projet sont-ils durables ?</p>	<p>Quelles sont les solutions proposées pour l'entretien des infrastructures sur le court, moyen et long terme ?</p> <p>Est-ce que la scolarité des élèves a été impactée positivement par la mise en place de ces activités ?</p> <p>Est-ce que la population locale a développé une culture du bien commun ?</p> <p>Les activités (AGR et comités de gestion) ont-elles des effets durables sur le projet (scolarité et entretien) ?</p> <p>Les acteurs locaux ont-ils acquis des ressources pérennes ?</p> <p>La sensibilisation de la population locale à l'importance du bien commun participe-t-elle à la pérennisation des collèges et lycées ?</p>	<p>- Analyse des mesures prises par le comité de gestion.</p> <p>- Le taux de scolarisation.</p> <p>- Analyse des budgets mis en place par les comités de gestion.</p>	<p>- Visite de terrain</p> <p>- Documents comptables des établissements (si existant).</p> <p>- Documents répertoriant les travaux effectués (si existant).</p>

C- Le respect de la charte Yvelinoise

	OUI	NON	EN PARTIE	SANS OBJET	COMMENTAIRES
1- Connaître l'environnement					
La conception du projet a-t-elle tenu compte des documents nationaux de politique sectorielle ?					Le projet a pour objectif de s'inscrire dans le processus de décentralisation du Sénégal.
Le projet a-t-il été inscrit dans les documents de planification locale du développement ?					Ex : Le projet s'inscrit-il dans la trajectoire des politiques publiques du Sénégal concernant le système éducatif (PAQUET) ?
L'acteur yvelinois a-t-il tenu compte des habitudes et comportements locaux dans la conception du projet ?					Ex : Les départements ont-ils réussi à développer des compétences dans le milieu de l'éducation au vu du processus de décentralisation ? → Critère de PERTINENCE. → Source de vérification : entretiens avec les conseils de départements de Kanel et Matam, IA et IEF.
2- Clarifier le besoin					
Le besoin auquel le projet répond vous paraît-il clairement établi et pertinent ?					Le projet a pour objectif de répondre au besoin de pérennisation des collèges et lycées des départements de Kanel et Matam. Ex : La mise en place des activités (AGR, comités de gestion) dans les départements a-t-elle permis de pérenniser les lycées et collèges ? Ex : Les mesures mises en place sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs ? → Critère de PERTINENCE et COHÉRENCE. → Source de vérification : entretiens avec les bénéficiaires directs et les partenaires actifs dans la supervision du projet.

3- Proposer un service	
<p>Les coûts de fonctionnement et de maintenance du projet ont-ils été pris en compte dans le cadre de la conception du projet ?</p>	<p>Vérification des budgets établis par les comités de gestion.</p> <p>Ex : Le nombre de travaux d'entretien a-t-il diminué au cours de ces dernières années ? L'agent de maintenance a-t-il permis de baisser les coûts d'entretien ?</p> <p>→ Critère d'EFFICIENCE.</p> <p>→ Source de vérification : documents comptables.</p>
<p>Le financement des coûts de fonctionnement du projet est-il bien intégré et permet-il un fonctionnement adéquat ?</p>	<p>Le projet doit répondre à des objectifs comptables, permettant la rentabilité des établissements.</p> <p>Ex : Dans quelles mesures la création d'AGR e-t-elle augmenter les ressources disponibles pour les établissements scolaires ?</p> <p>→ Critère d'EFFICIENCE.</p> <p>→ Source de vérification : documents comptables (factures, budgets).</p>
<p>Le gestionnaire du projet à l'issue de l'intervention de l'acteur yvelinois est-il bien identifié ?</p>	<p>Le projet doit avoir des effets durables.</p> <p>Ex : Les acteurs locaux ont-ils acquis des ressources pérennes ?</p> <p>→ Critère de PÉRENNITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : visite de terrain et entretiens.</p>
4- Adapter la réponse	
<p>Le coût de fonctionnement du projet vous paraît-il adapté aux capacités contributives locales ?</p>	<p>Les départements de Kanel et Matam se sont engagés à verser une partie des coûts de fonctionnement.</p> <p>→ Source de vérification : documents concernant le financement du projet (coûts et dépenses) et entretiens avec les partenaires financiers.</p>

5- Partager les responsabilités	
Les rapports entre l'acteur yvelinois et le gestionnaire local ont-ils été définis clairement et précisément dans une convention ?	Les responsabilités sont définies dans des conventions.
Les responsabilités du gestionnaire local vous semblent-elles claires ?	→ Source de vérification : entretien avec les comités de pilotage, les conseils départementaux, les maires.
6- S'appuyer sur les ressources humaines	
Les compétences techniques du gestionnaire vous semblent-elles correspondre aux responsabilités qu'il exerce ?	Depuis le processus de décentralisation, les départements héritent de la gestion des infrastructures scolaires. Ainsi, ce changement de responsabilités implique la formation de nouveaux agents.
Les actions de formation prévues dans le projet ont-elles été suffisantes ?	
La sensibilisation des bénéficiaires vous paraît-elle suffisante ?	
	<p>Ex : La sensibilisation des populations locales à l'importance du bien commun a-t-elle permis un meilleur entretien des infrastructures ?</p> <p>Ex : La sensibilisation de la population locale à l'importance du bien commun participe-t-elle à la pérennisation des collèges et lycées ?</p> <p>→ Critère d'ÉFFICIENCE et de PÉRENNITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : visite de terrain et entretiens avec la population locale, les conseils départementaux, IED et IA.</p>

8- Savoir innover	
Les technologies nouvelles introduites par le projet vous semblent-elles maîtrisées par le gestionnaire local ?	<p>La mise en place d'AGR et d'un comité de pilotage a pour objectif de faire devenir rentable des établissements.</p> <p>Ex : Les infrastructures scolaires sont-elles devenues plus durables ? La présence d'un agent de maintenance a-t-elle eu des répercussions positives sur les infrastructures ?</p> <p>→ Critère d'ÉFFICACITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : visite de terrain et entretien avec l'agent d'entretien et le comité de pilotage.</p>
La modification des comportements sociaux induite chez les bénéficiaires par le projet vous semble-t-elle durable ?	<p>Le projet a, en partie, pour objectif de sensibiliser la population locale quant à la préservation du bien commun.</p> <p>Ex : Est-ce que la population locale a développé une culture du bien commun ?</p> <p>→ Critère de PÉRENNITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : entretien avec la population locale.</p>
9- Renforcer l'impact local	
Les achats ont-ils été réalisés auprès des fournisseurs locaux ?	<p>L'achat de blouses pour les élèves était prévue auprès d'un fournisseur local. Or, cette activité a été abandonnée. L'achat d'autres matériaux a été nécessaire au développement d'autres activités.</p> <p>→ Source de vérification : factures.</p>

10- Réunir les conditions préalables	
Les contributions locales attendues pour le financement du projet ont-elles bien été mobilisées ?	<p>Les départements de Kanel et Matam se sont engagés à verser une partie des coûts de fonctionnement.</p> <p>→ Source de vérification : documents concernant le financement du projet (coûts et dépenses) et entretiens avec les partenaires financiers.</p>
11- Gérer avec rigueur	
Avez-vous pu consulter la comptabilité spécifique au projet ?	Le développement d'une comptabilité transparente est nécessaire dans l'implémentation du projet.
Le gestionnaire local tient-il aujourd'hui une comptabilité claire et séparée ?	Ex : Les comités de gestion utilisent-ils des budgets pour guider les AGR vers les objectifs fixés ?
Les justificatifs que vous avez pu consulter vous semblent-ils adéquats et sont-ils correctement archivés ?	<p>→ Critère d'EFFICACITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : documents comptables (factures, budgets).</p>
12- Valider la pérennité	
L'acteur yvelinois est-il revenu sur le terrain à l'issue du projet pour en faire le bilan ?	Le critère de pérennité est validé seulement si les effets sont durables.
Les conditions de pérennisation de ce projet vous paraissent-elles réunies ?	<p>Ex : Est-ce que la population locale a été sensibilisée à l'importance du bien commun ?</p> <p>Ex : Les AGR arrivent-elles à dégager assez de ressources pour répondre aux besoins du patrimoine ?</p> <p>→ Critère de PÉRENNITÉ.</p> <p>→ Source de vérification : entretiens et documents de suivis.</p>

LOGISTIQUE

A- Chronogramme

Le chronogramme ci-dessous provient de notre échange avec Juste Boris NDECKY, responsable des finances et chargé de mission de la Maison des Yvelines (MDY).

A.1- Trajet (coût de transport)

Tout au long de la mission de terrain, la Maison Des Yvelines met à disposition des binômes évaluateurs une voiture. Ainsi, le trajet Dakar – Ourossogui sera effectué avec celle-ci.

Les frais d'essence et la rémunération du chauffeur étant à leur charge (cf. budget prévisionnel).

A.2- Logement

Les hôtels et locations sont les suivantes :

- 06/04/2020 et 19/04/2020 : Dakar (hôtel à trouver).
- 07/04/2020 – 15/04/2020 : Département de Kanel et Matam : Maison des Yvelines (Ourossogui).
- 16/04/2020 – 18/04/2020 : Saint Louis : hôtels.

A.3- Contacts

- Boris NDECKY : responsable des finances et chargé de mission à la Maison des Yvelines
(00221) 77 322 85 33 - jbn@lamaisondesyvelines.com
- Edgar TOHOUEGNON : directeur de la MDY
(00221) 77 788 37 10 - tedgar10@yahoo.fr
- Oumar DÉME : FADERMA
oumarmounirou@yahoo.fr

A.4- Budget prévisionnelLogement (Tableau n°5)

	Nuitées	Prix	Total CFA	Total par binôme (euros)	Total par personne (euros)
Dakar (06/04/2020 et 19/04/2020)	2	52 000	104 000	157	78,5
Ourossogui – MDY (07/04/2020 – 15/04/2020)	9	30 000	270 000	408	204
Saint-Louis (16/04/2020 – 18/04/2020)	3	52 000	156 000	236	118
Total logement			530 000	801	400,5

Le prix total du transport a été calculé en fonction des kilomètres journaliers, il s'élève à 295 000 CFA, soit environ 446 euros.

Le prix moyen d'une journée, concernant la restauration, est de 7 000 CFA, soit environ 11 euros/jours.

Les indemnités sont de 110 euros/jours. La durée de la mission est de 15 jours, ainsi elles sont égales à 1650 euros/personne.

Budget total (Tableau n°6)

	Total CFA	Total Euros binôme	Total Euros individuel
<u>Dépenses</u>			
Logement	530 000	801	400,5
Transport	295 000	446	223
Restauration	210 000	318	159
Total des dépenses	1 035 000	1 565	782,5
Indemnités			1210
Reste (taxi, imprévus, ...)			427,5

La mission de terrain était prévue pour une durée de 11 jours, or la logistique met en évidence 15 jours. Ainsi, il est nécessaire de recalculer une mission plus courte pour l'année 2021.

Lieux et activités	Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<u>Dakar</u> - 13 :15 : Accueil à l'aéroport par MDY (Boris NDECKY)		■														
<u>Dakar</u> - 09 :30 : Rencontre avec le SCAC - Trajet pour <u>Ourossogui</u>			■													
<u>Département de Kanel</u> - Visite au conseil départemental de Kanel - Visite de l'IFE - Visite du lycée de Odobéré - Visite du collège de Ngano				■												
<u>Département de Kanel</u> - Visite du collège de Hamady Ounaré - Visite du lycée de Sinthiou Bamambé - Visite du collège de Kanel					■											
<u>Département de Matam</u> - Visite au conseil départemental de Matam - Visite de l'IFE et de l'IA - Visite du lycée de Matam - Visite du lycée de Ourossogui						■										
<u>Département de Matam</u> - Visite des entreprises disponibles							■									
Journée libre								■								
Journée fériée									■							
<u>Département de Matam</u> - Visite du collège d'Agnam - Visite du lycée de Thilogne - Visite du collège de Ndouloumadji										■						
<u>Département de Matam</u> - Visite des entreprises disponibles - Débriefing avec la MDY											■					
<u>Visite d'observation à Saint Louis</u>												■				
<u>Visite d'observation à Saint Louis</u>													■			
<u>Visite d'observation à Saly et Mbour</u> - Rencontre avec Alassane Mbengue														■		
<u>Dakar</u> - Trajet pour Dakar															■	
<u>Dakar</u> - Trajet pour la France																■

B- Personnes ressources (à interroger lors d'une future mission de terrain)

- Entretien avec Barbara PETRI (SCAC).
- Entretiens avec les conseils des départements de Kanel et Matam.
- Entretien avec IEF de Kanel et de Matam.
- Entretien avec l'IA.
- Entretiens avec les chefs de village.
- Entretiens avec les chefs d'établissement de chaque collège et lycée.
- Entretiens avec les professeurs de chaque collège et lycée.
- Entretiens avec les parents d'élèves de chaque collège et lycée.
- Entretiens avec les élèves de chaque collège et lycée.
- Entretiens avec les membres des CGE.
- Entretiens avec les ingénieurs et entreprises.
- Entretien avec la MDY.
- Entretien avec Alassane MBENGU

C- Personnes ressources (à interroger en France)

- Entretien avec la FADERMA.

ANNEXES

A- Annexe 1 : cadre logique

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Activités	Moyens
Développer une prise de conscience de l'importance du bien commun	R1.1 Les élèves et les enseignants prennent soin des infrastructures scolaires et des équipements de leur établissement.	- Nombre d'élèves qui ont participé au concours d'animation sur la citoyenneté	A1.1.1 : Organisation d'un concours avec réalisation d'une grande affiche par établissement.	8315 euros
	R1.2 La population locale est sensibilisée à la maintenance du patrimoine des établissements scolaires et participe à son entretien.	- Nombre de personnes qui ont assisté à la journée de sensibilisation - Nombre de personnes recensées pour entreprendre des travaux d'entretien - Qualité et avantage des services proposés par la population locale	A1.2.1 : Organisation d'une journée de sensibilisation à destination des habitants sur l'entretien des infrastructures scolaires et recensement des compétences.	
	R1.3 La Direction de la construction scolaire (DCS) est impliquée dans le projet.	- Nombre de représentant de la DCS lors de la journée de lancement du projet	A1.3.1 : Organisation d'une Journée de lancement du projet.	
	R1.2 Les associations yvelinoises de ressortissants du Sénégal participent au développement de cette prise de conscience.	- Nombre de personnes qui ont participé aux événements organisés - Nombres de pratiques mises en place après les événements	A1.4.1 : Organisation d'échanges entre les associations et d'une conférence avec les porteurs de projet	
Faire fonctionner les CGE de manière efficiente	R2.1 Des bonnes pratiques de gestion sont adoptées par les conseils de gestion des établissements scolaires.	- Comparaison entre les budgets de l'année N et de l'année N-1 -Nombre de procès-verbaux réalisés et transmis au conseil départemental et à l'inspection compétente	A2.1.1 : Organisation d'une formation pour les CGE.	4424 euros
			A2.1.2 : Proposition d'un guide opérationnel des bonnes pratiques.	

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Activités	Moyens
Améliorer la durabilité du patrimoine	R3.1 Amélioration de la qualité et de la durabilité des constructions et des équipements scolaires.	- Nombres de problèmes récurrents vis-à-vis des constructions réalisées et des matériaux utilisés - Origines des problèmes - Nombres de solutions proposées	A3.1.1 : Diagnostic technique sur les infrastructures des établissements scolaires	1908 euros
	R3.2 Le processus de suivi et contrôle des constructions est amélioré avec la mise en place d'un programme de maintenance préventive.	- Nombre de recours à des cabinets privés - Nombres de chantiers suivis	A3.2.1 : Restitution aux autorités compétentes A3.2.2 : Recrutement d'un ingénieur civil et formation sur la passation des marchés publics	
Optimiser les ressources des établissements scolaires	R4.1 Les conseils de gestion mettent en place des activités génératrices de revenus qui permettent de dégager des ressources additionnelles.	- Montant des ressources dégagées par les AGR	A4.1.1 : Définition des AGR, étude par un consultant et mise en place	41927 euros
	R4.2 Une stratégie d'allègement des charges est mise en place et permet de diminuer les dépenses supportées par les établissements.	- Montant des charges supportées par les AGR	A4.2.1 : Mise à disposition d'un agent de maintenance itinérant chargé de la réparation du matériel informatique	
Suivre et évaluer le projet	R5.1 Les binômes mis en place assurent la mise en œuvre et la coordination des activités	- Nombre de rapports rapporté au comité de pilotage	A5.1.1 : Mise en place de binômes	7816 euros
	R5.2 Le comité de pilotage supervise le projet	- Nombre de procès-verbaux des réunions du comité de pilotage	A5.2.1 : Organisation des comités de pilotage et mutation en cadre de concertation	

B- Annexe 2 : contrôle de bonne réalisation

Objectifs, résultats, activités	Dossier de demande de subvention	Rapport final provisoire	Visite de terrain	Écart : Terrain / rapport final
Objectif 1	Développer une prise de conscience de l'importance du bien commun avec la mise en place de pagnes de sensibilisation pour éviter le délabrement des infrastructures.	- Bonne implication des parties prenantes. - Faiblesse du budget. - Recommandation : continuer le projet de sensibilisation autour des biens publics.		
Résultat 1.1	Les élèves et les enseignants prennent soin des infrastructures scolaires et des équipements de leur établissement.	- Bonne participation des élèves lors de la sensibilisation sur l'importance du bien commun.		
Activités 1.1.1	Organisation d'un concours avec réalisation d'une grande affiche par établissement.	- Participation de 242 élèves au concours.		
Résultat 1.2	La population locale est sensibilisée à la maintenance du patrimoine des établissements scolaires et participe à son entretien.	- Utilisation de la main d'œuvre locale dans la réalisation de petit entretien.		
Activités 1.2.1	Organisation d'une journée de sensibilisation à destination des habitants sur l'entretien des infrastructures scolaires et recensement des compétences.	- Implication des gouvernements scolaires dans la sensibilisation.		
Résultat 1.3	La Direction de la construction scolaire (DCS) est impliquée dans le projet.	- Implication des gouvernements scolaires dans la sensibilisation.		
Activité 1.3.1	Organisation d'une Journée de lancement du projet.	- Plus de trois cents personnes ont assisté à la journée (Ourosogui, mars 2017).		
Résultat 1.4	Les associations yvelinoises de ressortissants du Sénégal participent au développement de cette prise de conscience.	- Pas d'information.		

Objectifs, résultats, activités	Dossier de demande de subvention	Rapport final provisoire	Visite de terrain	Écart : Terrain / rapport final
Activité 1.4.1	Organisation d'échanges entre les associations et d'une conférence avec les porteurs de projet.	- Mercredi 11 octobre 2017 : rencontre entre les représentants de Matam, de la FADERMA et d'YCID.		
Objectif 2	Faire fonctionner les CGE de manière efficiente.	- Meilleure connaissance du fonctionnement des CGE.		
Résultat 2.1	Des bonnes pratiques de gestion sont adoptées par les conseils de gestion des établissements scolaires.	- Pas d'information		
Activité 2.1.1	Organisation d'une formation pour les CGE.	- Taux de participation : 81,53% aux journées de formation proposées par l'IA.		
Activités 2.1.2	Proposition d'un guide opérationnel des bonnes pratiques.	- Mise en place du Module sur la gouvernance durable.		
Objectif 3	Améliorer la durabilité du patrimoine.	- Faiblesse du budget qui pousse les parties prenantes à trouver une nouvelle source de financement pour améliorer les infrastructures dégradées. - Les AGR ne génèrent pas assez de revenu pour être la source principale de ce financement.		
Résultat 3.1	Amélioration de la qualité et de la durabilité des constructions et des équipements scolaires.	- Le recrutement de l'agent en génie civil permet de baisser les charges.		
Activité 3.1.1	Diagnostic technique sur les infrastructures des établissements scolaires.	- Disponibilité d'une banque de données sur les différents aspects des dégradations en milieu scolaire.		

Objectifs, résultats, activités	Dossier de demande de subvention	Rapport final provisoire	Visite de terrain	Écart : Terrain / rapport final
Résultat 3.2	Le processus de suivi et contrôle des constructions est amélioré avec la mise en place d'un programme de maintenance préventive.	- Meilleure maîtrise des chantiers des conseils départementaux grâce à la constatation des causes de la détérioration précoce des infrastructures.		
Activité 3.2.1	Restitution aux autorités compétentes.	- Rapport de suivi de chantier et annuel à améliorer.		
Activité 3.2.1	Recrutement d'un ingénieur civil et formation sur la passation des marchés publics.	- Suivi de certains chantiers des départements. - Assistance à la maîtrise d'ouvrage.		
Objectif 4	Optimiser les ressources des établissements scolaires avec la mise en place d'AGR.	- 77% des établissements sont en mesure de reconduire une AGR.		
Résultat 4.1	Les conseils de gestion mettent en place des activités génératrices de revenus qui permettent de dégager des ressources additionnelles.	- Démarrage tardif des activités qui a empêché d'évaluer l'impact des AGR sur les ressources.		
Activité 4.1.1	Mettre en place des AGR pour dégager des ressources.	- Mise en place tardive des AGR qui ne permet pas d'évaluer l'activité.		
Résultat 4.2	Une stratégie d'allègement des charges est mise en place et permet de diminuer les dépenses supportées par les établissements.	- Échec de l'achat collectif de blouse.		
Activité 4.2.1	Mise à disposition d'un agent de maintenance itinérant chargé de la réparation du matériel informatique.	- Recrutement de deux agents de maintenance informatique permettant la réparation d'appareils.		

C- Annexe 3 : questionnaires

Entretien avec Barbara Petri

- 1/ Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le SCAC ?
- 2/ Quel a été le rôle de le SCAC eu sein du projet ?
- 3/ Pensez-vous que la pérennité du projet peut être remise en question d'une quelconque manière (financière) ?
- 4/ Quels retours avez-vous eu ? Gardez-vous un contact avec les acteurs sur l'après-projet ?
- 6/ Selon vous, quels pourraient être les futurs besoins de ces établissements ?
- 7/ / Financez-vous d'autres projets liés à l'éducation ? liés à ce projet ?
- 8/ Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à financer ce projet ?

Entretien avec les conseils départementaux de Kanel et Matam

→ *Demande de documents : comptes rendus des CGE (avant la crise sanitaire actuelle) et suivi et contrôle des constructions.*

1/ Quel a été le rôle du conseil départemental dans la mise en œuvre du projet (financeur, maître d'ouvrage, ...) ?

2/ A votre avis, quel est l'intérêt principal de ce projet ?

3/ Quels sont les changements majeurs que votre département a subi pendant le processus de décentralisation ? Ont-ils impacté le projet lui-même ?

4/ Trouvez-vous que les conseils de gestion que vous avez mis en place fonctionnent de manière efficiente ? Avez-vous remarqué une meilleure gestion administrative ?

5/ Est-ce qu'un guide opérationnel, ayant pour objectif de suivre et évaluer les établissements, a été mis en place dans les CGE ? Si oui, est-il respecté ?

6/ La mise en place d'un programme de maintenance préventive a-t-elle eu des impacts positifs quant à la préservation des établissements ? Existe-t-il un réel suivi de chantier efficient pour les constructions ?

7/ La sensibilisation de la population locale au bien commun vous semble-t-elle un moyen efficace de lutter contre la détérioration du patrimoine scolaire ? Est-ce que cela a permis d'améliorer les conditions de scolarisation et d'alimenter la réflexion autour des rôles de la collectivité locales dans le domaine de l'éducation ?

8/ Avez-vous perçu une amélioration quant à la gestion des infrastructures scolaires et avez-vous trouvé de nouveaux financements extérieurs grâce au chargé de projet ?

9/ Pensez-vous que d'autres départements seraient intéressés par la mise en œuvre de ce projet ?

Entretien avec l'inspecteur académique (Pour sa réalisation, la Maison Des Yvelines (MDY) a coordonné la mise en œuvre des réalisations avec le soutien technique de l'Inspection académique de Matam)

1/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

2/ Pouvez-vous nous décrire la façon dont se sont déroulées les formations (durée, contenu) ?

3/ Le taux de participation est d'environ 85%. Selon vous, comment expliquer les 15% d'absentéisme ?

4/ Comment se sont passées les formations (attention, participation, réactivité des participants, ...) ?

5/ Pensez-vous que les formations ont permis aux participants de développer de nouvelles compétences ? Avez-vous eu des retours d'expérience ?

Si oui :

- Quelles sont les points positifs que les participants retirent de cette expérience ?
- Quelles sont les points négatifs que les participants retirent de cette expérience ?

7/ Avez-vous eu connaissance des comptes rendus de certains conseils de gestion ?

Si oui :

- Pensez-vous que les compétences gestionnaires se sont améliorées ?
- Pensez-vous que ces compétences sont durables ?

Entretien avec les chefs de village ?

1/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

2/ Lors de l'annonce de la mise en place du projet, avez-vous pensé qu'il répondrait aux besoins de la population ?

3/ Comment le projet a-t-il été accueilli par la population du village ?

4/ Comment avez-vous trouvé son déroulement ?

5/ De quelle manière pensez-vous qu'il a été bénéfique pour la population ? Et celle aux alentours ?

6/ Ce projet a-t-il permis de manière directe ou indirecte de favoriser les enceintes locales (commerçants, travailleur, ...) ?

7/ Pensez-vous que le projet puisse être amélioré pour mieux répondre aux besoins de la population ?

8/ Pensez-vous que ce projet peut répondre aux besoins des villages alentours ?

Entretien avec les proviseurs (sauf proviseur du lycée de Matam)

→ *Demande de documents : comptes rendus des CGE (avant la crise sanitaire actuelle) et des deux réunions passées.*

1/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

2/ Vous avez assisté à une formation pour les conseils de gestion des établissements.

- Que pensez-vous de cette initiative ?
- Avez-vous trouvé cette formation utile ? Pourquoi ?
- Quelle est la séance que vous avez trouvée la plus pertinente ?
- Quels sont les points négatifs et positifs de cette formation selon vous ?
- Quelles différences constatez-vous entre les CGE avant la formation et celles d'après la formation ?

3/ Certains services proposés par les CGE sont aussi proposés par la mairie. Dans quelle mesure cette concurrence impacte vos actions ?

4/ Des détériorations d'infrastructures et de matériels (toilettes, appareillage d'électricité, mobilier scolaire...) ont été constatées au sein de votre établissement notamment dues au personnel de l'établissement. Avez-vous pensé à des solutions de long-terme pour empêcher que cela se reproduise ?

5/ Des Activités Génératrices de Revenus ont été mises en place par les CGE dans votre établissement.

- Globalement, comment se déroulent-elles ?
- Qui impliquent-elles ?
- Les revenus attendus sont-ils suffisants ? Dans quelle mesure ?
- Quelles sont les choses à améliorer dans la gestion des AGR selon vous ?

6/ Des comités de pilotages ont été mis en place pour l'encadrement et le suivi du projet.

- Selon vous, est-ce que le comité de pilotage a été efficace ?
- Pensez-vous que sur le long-terme, ce comité de pilotage permette de pérenniser le projet ?

7/ Selon vous, quelles sont les principales répercussions du projet sur la population locale et la scolarisation des élèves ?

Entretien avec le proviseur du lycée de Matam

→ *Demande de documents : comptes rendus des CGE (avant la crise sanitaire actuelle).*

1/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

2/ Qu'est-ce que vous retenir de la journée de lancement du projet ?

3/ Vous n'avez pas assisté à la formation pour les CGE.

- Que pensez-vous de cette initiative ?
- Avez-vous pu bénéficier de l'apprentissage de la formation via votre personnel d'établissement qui était présent ?
- Quelles différences constatez-vous entre les CGE avant la formation et celles d'après la formation ?

4/ Des détériorations d'infrastructures et de matériels (toilettes, appareillage d'électricité, mobilier scolaire...) ont été constatées au sein de votre établissement notamment dues au personnel de l'établissement. Est-ce que des solutions ont été proposées pour augmenter la durée des infrastructures ?

5/ Des Activités Génératrices de Revenus ont été mises en place par les CGE dans votre établissement.

- Globalement, comment se déroulent-elles ?
- Qui impliquent-elles ?
- Les revenus attendus sont-ils satisfaisants ? Dans quelle mesure ?
- Quelles sont les choses à améliorer dans la gestion des AGR selon vous ?

6/ Des comités de pilotages ont été mis en place pour l'encadrement et le suivi du projet.

- Quel est votre rôle au sein de ce comité ?
- De quelle manière ce comité vous a-t-il aidé dans vos fonctions de chef d'établissement ?

7/ Selon vous, quelles sont les principales répercussions du projet sur la population locale et la scolarisation des élèves ?

Entretien avec les professeurs

1/ Dans quel établissement enseignez-vous ?

2/ Quelles étaient vos conditions de travail avant la mise en place du projet ?

3/ Lors de l'annonce de la mise en place du projet, avez-vous pensé qu'il répondrait aux besoins de la population ?

4/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

5/ Qu'est-ce que vous retenir de la journée de lancement du projet ?

6/ Êtes-vous membre du CGE ?

7/ Avez-vous assisté à une formation pour les conseils de gestion des établissements ?

Si oui :

- Qu'avez-vous pensé des formations ?
- Quelle est la séance que vous avez trouvée la plus pertinente ?
- Quels sont les points négatifs et positifs de cette formation selon vous ?
- Quelles différences constatez-vous entre les CGE avant la formation et celles d'après la formation ?

Si non :

- Que pensez-vous de cette initiative ?
- Quels retours avez-vous eu de cette formation ?
- Avez-vous constaté une évolution entre les CGE avant et après la formation ?

8/ Participez-vous aux AGR ? Vos élèves y participent-ils ?

Si oui :

- De quelle manière ?
- À quelle fréquence ?
- Quels bénéfices en tirent vous et vos élèves ?

9/ Vos conditions de travail ont-elles changé après la mise en place du projet ? De quelle manière ?

10/ Selon vous, quelles sont les principales répercussions du projet sur la population locale et la scolarisation des élèves ? Est-ce que le projet a permis de pérenniser les établissements scolaires ?

11/ Vos conditions de travail ont-elles changé après la mise en place du projet ? De quelle manière ?

12/ Pensez-vous que le projet peut être amélioré ?

Si oui :

- De quelle manière ?

Entretien avec les parents d'élèves

1/ Dans quel(s) établissement(s) votre/vos enfants étudient ?

2/ Lors de l'annonce de la mise en place du projet, avez-vous pensé qu'il répondrait aux besoins de la population ?

3/ Qu'avez-vous pensé de la journée de lancement du projet ?

4/ Faites-vous partie du comité de pilotage ?

Si oui :

- Quel est votre rôle au sein de ce comité ?
- Qu'est-ce qu'a apporté ce comité au projet ?

5/ Constatez-vous des changements ou des évolutions concernant la gestion de l'établissement ?

6/ Selon vous, globalement qu'est-ce que le projet a apporté dans l'éducation de votre/vos enfants ?

Entretien avec les élèves

1/ Quelles étaient vos conditions d'étude avant la mise en place du projet ? Que fallait-il améliorer/changer ?

2/ Lors de l'annonce de la mise en place du projet, avez-vous pensé qu'il répondrait aux besoins de la population ?

3/ Avez-vous participé à la journée de lancement du projet ?

Si oui :

- Quel fut votre rôle ?
- Qu'avez-vous pensé de cette journée ?

4/ Êtes-vous membre du CGE ?

5/ Avez-vous assisté à une formation pour les conseils de gestion des établissements.

Si oui :

- Qu'est-ce qu'a apporté ce conseil au projet ?

6/ Quelle est l'AGR dans votre établissement ? Y participez-vous ?

Si oui :

- Quel est votre rôle ?
- À quelle fréquence s'inscrit votre participation ?
- Quels bénéfices en tirez-vous ?

7/ Vos conditions d'études ont-elles changé après la mise en place du projet ?

Si oui :

- De quelle manière ?

8/ Quelles sont les choses qu'il faudrait encore améliorer selon vous pour que les collèges et lycées soient pérennisés ?

Entretien avec l'ingénieur en génie civil

1/ Vous avez participé à une formation aux mécanismes de passation des marchés publics.

- Qu'avez-vous pensé de cette formation ?
- Dans quelle mesure vous a-t-elle été utile ?

2/ Quels ont été les moyens mis à votre disposition ? Sont-ils suffisants ?

3/ Selon vous, qu'est ce qui pourrait renforcer la pérennisation des infrastructures ?

Entretien avec le personnel qui s'occupe des AGR

1/ Dans quel établissement travaillez-vous ?

2/ Quelle est le type de l'AGR de cet établissement ?

3/ Comment avez-vous été recruté ?

4/ Les AGR ont eu du mal à démarrer. Selon vous, pour quelles raisons ?

5/ Pouvez-vous nous décrire vos conditions de travail ?

6/ Disposez-vous de tous les moyens nécessaires afin de vous assurer de bonnes conditions de travail ?

Si non :

- Dans quelle mesure votre manque de moyens impacte votre travail ?
- De quoi avez-vous besoin ?

7/ Votre AGR est-elle rentable ?

Si non :

- Selon vous, pourquoi ?
- Avez-vous pensé à des solutions pour inverser la tendance ?

8/ Dans quelle mesure participez-vous à la gestion de votre AGR avec le CGE ?

9/ Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer/changer dans la gestion de votre AGR pour qu'elles permettent la pérennité des établissements scolaires ?

Entretien avec la MDY

1/ Quel est votre rôle au sein des départements de Kanel et de Matam ? Plus particulièrement, au sein du projet ?

2/ De quelle manière la population yvelinoise a-t-elle accueillie le projet ?

4/ De quelle manière la population locale a-t-elle accueillie le projet ?

5/ Pouvez-vous nous décrire les conditions d'éducation avant la mise en place du projet et après sa mise en place ?

7/ Globalement, de quelle manière le projet a été bénéfique pour la population ?

8/ Selon vous, qu'est ce qui reste à améliorer pour que les infrastructures scolaires deviennent pérennes ?

Entretien avec la FADERMA

1/ Comment définiriez-vous votre rôle au sein du projet ?

2/ Lors des échanges entre les associations, avez-vous remarqué le développement d'une prise de conscience de l'importance du bien public ?

Si oui :

- De quelle manière l'avez-vous évalué ?
- A votre avis, est-ce que les associations yvelinoises participant au développement de cette prise de conscience ont eu un impact non négligeable ?

3/ Lors des échanges entre les associations, quels retours avez-vous eu concernant les principaux problèmes que les acteurs ont rencontrés localement pour entretenir les infrastructures cofinancées ?

4/ Est-ce que des solutions vis-à-vis de ces difficultés ont été proposées par les associations et autres parties prenantes ?

Si oui :

- Pouvez-vous nous les présenter ?

5/ Est-ce que le projet vous a permis de développer un diagnostic technique et de quelle manière pouvez-vous en faire usage ?

6/ Pensez-vous que la pérennité du projet peut être remise en question d'une quelconque manière ?

